
Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56
Délégués présents : 50
Absents : 6

Vote(s) pour : 49
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 mai 2026

* * *

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-15-1805 : Désignation des représentants du Syndicat mixte du SCoTAM à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rupt de Mad, Esch, Trey

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R212-30,

VU l'arrêté inter-préfectoral N°DDT-ERC-2024-001 en date du 4 mars 2024 fixant la composition renouvelée de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rupt de Mad, Esch, Trey,

CONSIDERANT que le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM dispose d'un siège de représentant titulaire et d'un siège de représentant suppléant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rupt de Mad, Esch, Trey,

CONSIDERANT la demande la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle en date du 29 avril 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM,

Délibération

*Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

DESIGNE en qualité de représentants du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM qui siègera au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rupt de Mad, Esch, Trey, pour la présente mandature :

- Monsieur Gilles SOULIER en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur Denis HAWNER en tant que représentant suppléant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président



Pour extrait conforme
Marly, le

Secrétaire de séance



18 MAI 2026